

OFFICE OF THE  
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU  
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

## **Fonds de stimulation de l'infrastructure – Enquête auprès des bénéficiaires**

---

Ottawa, Canada  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2010  
[www.parl.gc.ca/pbo-dpb](http://www.parl.gc.ca/pbo-dpb)

La *Loi sur le Parlement du Canada* confère au directeur parlementaire du budget (DPB) le mandat de fournir au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, les tendances de l'économie nationale et les prévisions budgétaires du gouvernement.

### Points clés

- Le directeur parlementaire du budget a mené une enquête auprès des bénéficiaires du programme afin d'évaluer les répercussions du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI).
- Six cent quarante-quatre questionnaires ont été remplis, sur une population de 1 129 organisations, ce qui représente un fort taux de réponse de 57 %. Dans le cas d'une enquête par échantillonnage au hasard, la marge d'erreur des résultats globaux serait de plus ou moins 2,2 %, 19 fois sur 20 (compte tenu de la correction d'échantillonnage pour population finie).
- Dans l'ensemble, les répondants estiment que le programme est généralement bien géré et qu'il contribue favorablement au bien-être général de leur collectivité; cependant, l'impact perçu sur le niveau de chômage dans leur localité est variable.
- Des constatations importantes indiquent qu'il existe des variations régionales à l'égard de l'efficacité de la mise en œuvre du programme, ainsi qu'une variation considérable à l'égard de l'efficacité de certains types de projets relativement à la création d'emplois et au rehaussement de la valeur économique. Il s'agit d'éléments essentiels pouvant guider les parlementaires lors de l'examen futur de programmes semblables.

Préparé par : Peter Weltman

---

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec Peter Weltman au 613-996-1952 ou à [weltmp@parl.gc.ca](mailto:weltmp@parl.gc.ca).

## I. Contexte

Dans le cadre d'efforts constants pour aider les parlementaires à comprendre le rendement et les répercussions du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), le directeur parlementaire du budget (DPB) a mené une enquête auprès de bénéficiaires du programme afin d'évaluer les répercussions du FSI.

Un tel programme peut être analysé et évalué de nombreuses façons. Cependant, l'objectif du directeur parlementaire du budget était de fournir aux parlementaires la réponse à la question suivante : « *Si l'on présentait un programme semblable au Parlement aujourd'hui, comment et quand l'activité économique attribuable au programme se concrétiserait-elle?* »

Afin de répondre à cette question de manière utile et opportune, le directeur parlementaire du budget a mené une enquête auprès des personnes responsables de la gestion des projets du FSI. Les données recueillies ont été compilées avec celles de la base de données maîtresse des projets du FSI.

### **Démarche**

Le directeur parlementaire du budget a bénéficié des conseils de M. S.E. Bennett, professeur à l'Université Carleton, pour l'élaboration de l'enquête. Un concours a permis de confier à Phoenix Strategic Perspectives Inc. (voir l'annexe A) la mission de procéder à la cueillette des données et à l'analyse préliminaire. M. Bennett a également remis un rapport final, annexé à la présente note (voir l'annexe B).

L'enquête consistait en un recensement auquel les organisations admissibles étaient invitées à participer. Il s'agissait principalement d'administrations municipales recevant des fonds du FSI, mais également de gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres organisations (p. ex. des associations communautaires sans but lucratif). Les répondants représentaient l'organisation, avaient

une connaissance pratique du projet financé par le FSI et en avaient la responsabilité.

Une méthodologie fondée sur l'adresse postale a servi à mener l'enquête. Les répondants possibles ont d'abord été contactés par téléphone, puis ils ont reçu le questionnaire par courriel ou par télécopieur. Ils l'ont ensuite rempli et retourné. L'étude sur le terrain a eu lieu du 8 juin au 3 août 2010. Au total, 644 questionnaires ont été remplis sur une population de 1 129 organisations. Il s'agit d'un fort taux de réponse de 57 %. Dans le cas d'une enquête par échantillonnage au hasard, la marge d'erreur des résultats globaux serait de plus ou moins 2,2 %, 19 fois sur 20 (compte tenu de la correction d'échantillonnage pour population finie). Les données ont été pondérées afin que les résultats soient représentatifs de la distribution des organisations financées par le FSI et des projets du FSI.

Les détails de la méthodologie de recherche sont annexés (voir l'annexe A).

## II. Constatations du directeur parlementaire du budget

L'enquête portait sur la perception des délais et activités de l'administration du FSI, la perception des impacts des projets du FSI, les questions propres aux projets et les suggestions pour améliorer l'administration du programme.

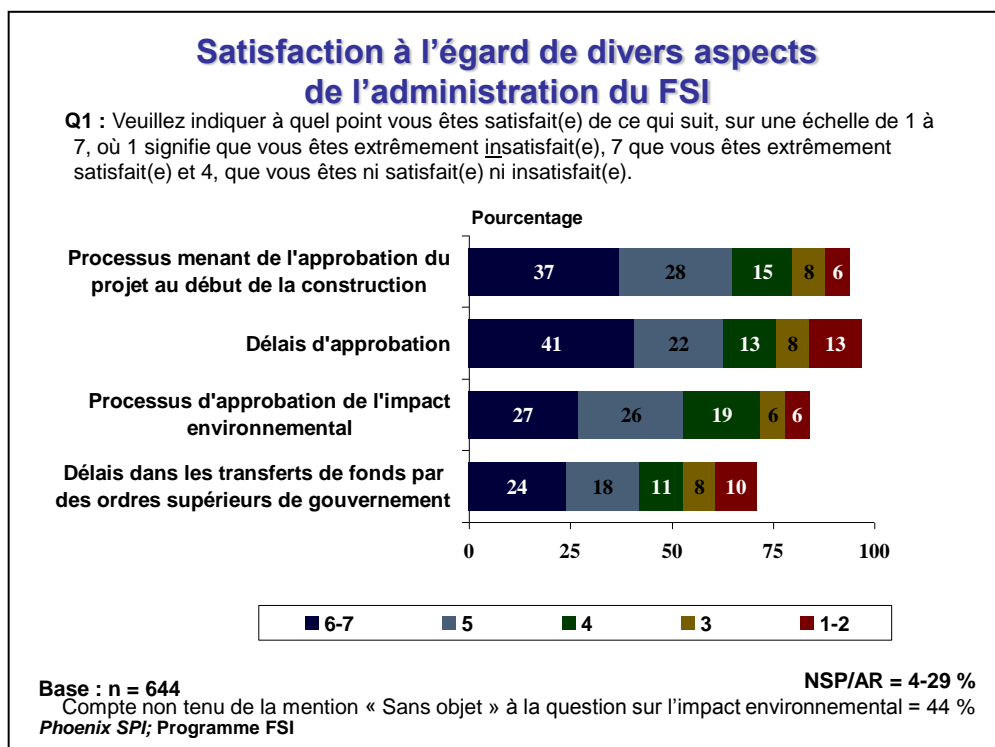
### **Délais et activités de l'administration du FSI**

Selon les répondants, le niveau de satisfaction à l'égard de divers aspects de l'administration du FSI est variable et généralement modéré. Ils étaient le plus souvent satisfaits du processus menant de l'approbation du projet du FSI à la date de début de construction ainsi que des délais du processus d'approbation du projet.

Ils ont exprimé leur insatisfaction à l'égard des délais d'approbation du projet et des délais de transfert de fonds par les administrations supérieures. La majorité des répondants (62 %)

n'avait aucune suggestion à faire pour améliorer les processus de demande ou d'approbation de financement du FSI. Les propositions qui ont été faites portaient plutôt sur les questions de délai.

La seule autre idée qui soit revenue avec une certaine fréquence voulait qu'on donne plus d'information et qu'on assure de meilleures communications.



*Quelques conclusions :* La perception du fonctionnement du FSI varie considérablement d'une administration à l'autre, mais il semble qu'un degré d'achèvement plus poussé favoriserait la satisfaction. Cela veut probablement dire que beaucoup d'irritations mineures liées à l'administration du FSI disparaissent ou sont relativisées au fur et à mesure que le projet progresse. De plus, il semble que les projets des centres ou services communautaires ne s'intègrent pas aussi bien que d'autres dans les processus du FSI, ce qu'indique l'analyse de certains indices de satisfaction à l'égard des délais et activités.

**Perception des impacts du programme du FSI**

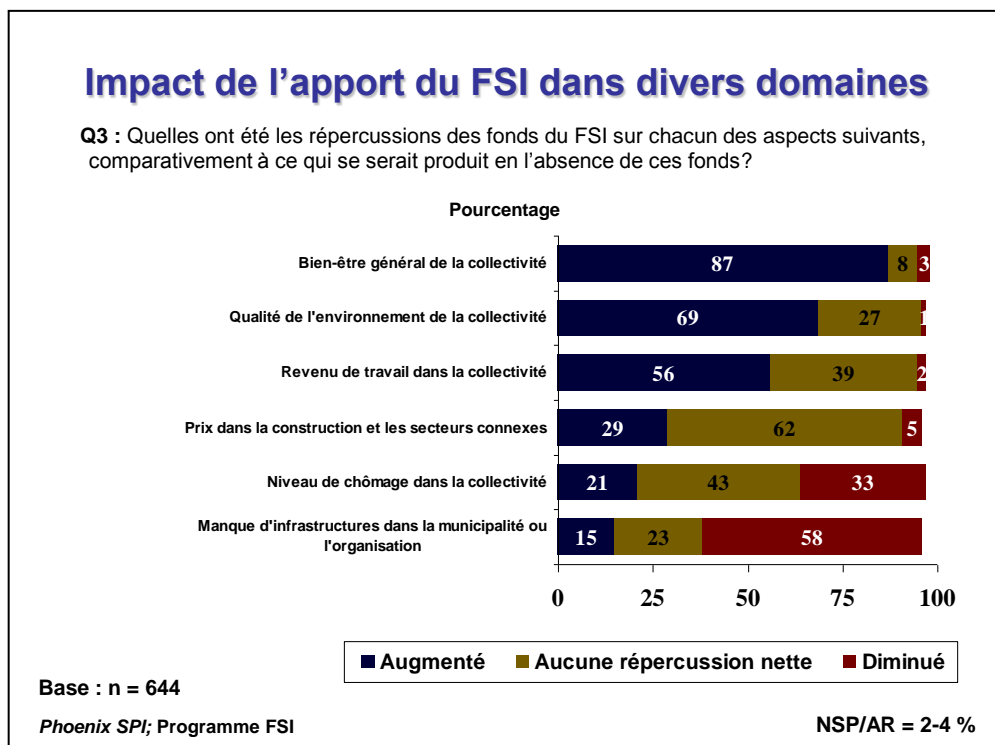
**Impacts sur les collectivités :** La plupart des répondants percevaient favorablement l'impact du financement du FSI. La grande majorité d'entre eux estime que le financement du FSI a amélioré le bien-être général de leur collectivité.

De plus petites majorités voient un impact positif dans des domaines plus précis : environ deux tiers des répondants croient que le programme a amélioré la qualité de l'environnement de leur collectivité, tandis que plus de la moitié pense qu'il a permis de réduire le manque d'infrastructure de leur municipalité ou de leur organisation et augmenté le revenu de travail de la collectivité. L'impact perçu du financement du FSI sur le chômage est mitigé : un tiers affirme qu'il a diminué le niveau de chômage alors qu'un cinquième affirme le contraire, et près de la moitié, qu'il n'y a eu aucun impact. Enfin, plus de la moitié estime que le financement du FSI n'a eu aucun impact sur les prix du secteur de la construction et des secteurs connexes.

**Impacts sur la planification des dépenses en immobilisations :** Le financement du FSI est généralement perçu comme ayant un impact sur les délais et la taille des projets d'infrastructure. Comparativement à ce qui aurait existé en

l'absence de financement, les fonds et les règles du FSI sont davantage perçus comme un facteur d'accélération des projets plutôt qu'un facteur de retard, tandis que près des deux tiers des répondants estiment qu'ils ont permis d'augmenter la taille de certains projets. En outre, 86 % croient que les fonds et les règles du FSI ont eu un impact positif sur le processus d'établissement des priorités ou de planification de l'organisation à l'égard des dépenses en immobilisations.

**Impact des règles du programme :** La plupart des répondants croient que le délai d'achèvement imposé par le FSI n'a eu aucun impact net sur les six aspects examinés : le bien-être général, le niveau de chômage, le revenu de travail et la qualité de l'environnement de la collectivité, les prix du secteur de la construction et des secteurs connexes et le manque d'infrastructure de la municipalité ou de l'organisation.



**Quelques conclusions :** La structure des réponses de cette partie de l'enquête indique qu'elles sont mûrement réfléchies. Il est clair qu'il y a des écarts majeurs entre divers territoires et provinces pour un certain nombre d'indicateurs d'impact. Il faudra étudier plus à fond ces variations géographiques sous l'angle des types et de la taille des projets dans différentes administrations. Les programmes futurs analogues au FSI pourraient bénéficier d'une conception plus fine qui tient compte des conditions locales, des types de projets et même des fluctuations de la capacité locale de gestion. Les constatations sont suffisamment probantes pour justifier une étude approfondie.

**Retombées économiques propres à un projet**

Le projet précis sur lequel le répondant devait se pencher a été choisi au hasard et était indiqué sur la première page du questionnaire. L'analyse élémentaire des projets montre qu'ils ont effectivement créé un nombre moyen d'emplois considérable, assortis de salaires raisonnables, surtout dans le domaine de l'infrastructure publique, et qu'ils ont connu un devancement notable, grâce au FSI.

Nous avons constaté que les projets situés dans certaines administrations étaient beaucoup plus susceptibles que d'autres de créer un nombre

raisonnablement élevé de postes bien rémunérés et d'être considérablement devancés grâce au FSI. En outre, certains types de projet étaient beaucoup plus susceptibles de créer un nombre relativement élevé d'emplois ou de postes bien rémunérés.

Plus particulièrement, les projets dans le domaine des transports en commun étaient très bons pour créer des emplois et les projets qui concernaient les aéroports, les routes et le transport régional ainsi que les ports et les navires de croisière accordaient des salaires plus élevés. Les projets de gestion des déchets solides n'étaient pas particulièrement efficaces pour créer de nombreux emplois ou donner une rémunération élevée.

*Quelques conclusions :* Il semble y avoir suffisamment d'éléments probants pour dire que certains types de projets donnent de meilleurs résultats, et que certaines organisations et administrations sont beaucoup plus efficaces pour tirer le maximum d'avantages de ce type de programme.

### ***Suggestions pour améliorer l'administration du programme***

Les répondants avaient la possibilité de formuler des suggestions pour améliorer les diverses procédures des projets du FSI et de les lier à l'administration qui, à leur avis, serait le plus facilement associée aux changements proposés : fédérale, provinciale ou municipale. La majorité des répondants n'ont fait aucune suggestion à l'égard de la plupart des questions relatives à cet aspect, mais les suggestions qui revenaient le plus souvent concernaient l'approbation plus rapide, la réduction des exigences en matière de rapport, le financement à plus long terme, le financement de la conception et de la planification, la reconnaissance du fait qu'il est difficile de cerner et de mesurer les impacts et l'élargissement des types de projets admissibles. La seule question où une petite majorité de répondants a fait des suggestions concernait l'amélioration des retombées économiques de

programmes comme le FSI à l'avenir. Ces suggestions ressemblent beaucoup aux observations faites en réponse aux autres questions.

### **Conclusions de l'enquête**

Malgré le large écart des réponses, il y a une satisfaction généralement modeste à l'égard de l'administration du programme du FSI, ainsi qu'une perception selon laquelle ce programme a eu des retombées économiques modestement favorables sur les collectivités participantes. En moyenne, selon les réponses aux questions propres à un projet, les projets du FSI ont créé environ 19 emplois année-personne, dont le salaire moyen annuel s'élevait à 55 000 \$, concernaient presque tous des projets d'infrastructure publique et ont permis de devancer de 22 mois la planification d'infrastructure dans la collectivité.

Après une enquête plus poussée et grâce à des techniques d'analyse plus développées, il est possible de conclure que les projets entrepris dans certaines administrations avaient apparemment beaucoup plus d'emplois année-personne par projet que d'autres administrations, que les projets entrepris dans certaines provinces assuraient un salaire par emploi beaucoup plus élevé que la moyenne, et que les salaires associés à des projets entrepris dans d'autres provinces étaient bien moindre. En raison du financement du FSI, certaines administrations ont réalisé beaucoup plus rapidement la mise en œuvre des projets prévus antérieurement. Il apparaît également évident que les projets liés au transport en commun produisent beaucoup plus d'emplois année-personne, et que les projets qui portent sur la gestion des déchets solides en produisent le moins. Les projets liés aux aéroports, aux routes et au transport régional ainsi qu'aux ports et aux navires de croisière donnent les salaires les plus élevés, et les projets liés à la gestion des déchets solides offrent les salaires les plus faibles. Les projets touchant les aéroports,

l'atténuation des dégâts et les transports publics comptent parmi ceux qui ont été le plus devancés en raison du FSI.

Il est difficile de mesurer en « temps réel » les retombées économiques d'un programme de stimulation particulier, mais les constatations

découlant de l'enquête donnent une bonne indication de l'efficacité de certains éléments du programme en temps utile, et peuvent servir au débat et à la discussion sur le rendement du programme actuel et la conception de tout programme futur.

## **ANNEXES**

### **ANNEXE A – Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) - Étude du programme**

Préparé par Phoenix Strategic Perspectives Inc.

voir [http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Phoenix\\_Enquete\\_FSI.pdf](http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Phoenix_Enquete_FSI.pdf).

### **ANNEXE B - Fonds de stimulation de l'infrastructure : perceptions du fonctionnement, des impacts et des améliorations possibles**

Préparé par M. S.E. Bennett

voir [http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Bennett\\_Rapport\\_FSI.pdf](http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Bennett_Rapport_FSI.pdf).